

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 février 2015

Présents : Mmes Brigitte TEIXIDO, Catherine Carpentier, Catherine Kret
MM. Claude DASSÉ, Jean-Jacques LETAILLEUR, Xavier MAUNOURY, Alain ROCHETTE
Christian SORET, Gilles THOMAS, Thierry VANDEBROUCK

Absents avec pouvoir :

Patrick Duprez donne pouvoir à Brigitte Teixido
Stéphanie Hamon donne pouvoir à Gilles Thomas
Bernard Leroy donne pouvoir à M. Alain ROCHETTE
Gérard PAQUERAUD donne pouvoir à M. Thierry VANDEBROUCK

Absent excusé : Dominique Neveu

Secrétaire de séance : Alain Rochette

La séance est ouverte à 20 h 30

Le conseil municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2014

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de ce conseil municipal est approuvé, à l'unanimité des membres du conseil, présents et représentés.

2) PROPOSITIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE SUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE GRISY LES PLATRES.

D'après l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales la collecte et le traitement des eaux pluviales est une compétence relevant des collectivités. Dans ce cadre, l'assainissement communal fait l'objet de dispositions pénales répressives, sous couvert des codes de l'environnement et de la santé publique.

Actuellement la commune de Grisy les Plâtres n'est pas en règle avec la législation, elle est la seule commune du périmètre d'action du « SIARP » à n'avoir aucun plan de zonage des eaux de pluies, opposable à des tiers. Un tel plan est à créer et à annexer au PLU de la commune.

Cette situation porte des conséquences potentielles négatives au plan juridique et sur la capacité de la commune à obtenir des subventions pour accomplir d'éventuels travaux d'assainissement et se conformer à la législation.

Pour permettre à la commune de Grisy les Plâtres de se mettre en règle, le SIARP propose aux membres du conseil municipal de lui transférer la compétence «gestion et entretien des ouvrages des eaux pluviales», au travers de la « convention optionnelle 3 », passant par :

- la création d'un plan de zonage des eaux de pluies, le rafraîchissement du plan de zonage des eaux usées, pour un coût de + ou - 18 000€TTC, potentiellement subventionnés à 70 ou 80% par l'Agence de l'eau et le Conseil général du Val d'Oise.
- une enquête publique menée par le SIARP et un commissaire enquêteur pour inclure la commune dans le schéma directeur du territoire.

Ce transfert de la dite compétence permettrait au SIARP d'être maître d'œuvre sur :

- la visite des ouvrages de gestion des eaux de pluies,
- l'étude du fonctionnement de ces ouvrages,
- la programmation et le suivi des prestations,
- les avis concernant les permis de construire,
- la gestion des demandes de raccordement,
- le contrôle de conformité,
- le schéma directeur et zonage,
- les transports, réunions, plans et tâches administratives.

Par ailleurs le SIARP propose à la commune un contrat d'entretien annuel de ses installations de gestion des eaux pluviales pour une somme annuelle de 4000 à 4300€ portant sur :

- le curage des canalisations : 20% du linéaire.
- l'inspection télévisée des canalisations : 20% du linéaire.
- le curage des avaloirs et grilles : 33% des équipements.
- l'intervention d'urgence de débouchage : aléatoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, présents et représentés, autorisent Mr le Maire à transférer au SIARP la compétence de «gestion et entretien des ouvrages des eaux pluviales de Grisy les Plâtres» et à signer un contrat d'entretien annuel avec le dit syndicat.

3) RENOUELEMENT « 2015-2018 » DU CONTRAT D'ASSURANCE « SOFCAP » AU TAUX DE 6,10% DE LA MASSE SALARIALE ASSUREE.

Ce contrat couvre :

- les frais financiers des « accidents du travail » des agents territoriaux.
- les indemnités de décès » pour les familles des agents territoriaux.
- au profit de la mairie, le financement des salaires des agents territoriaux arrêtés pour cause de longue maladie, maternité et maladie ordinaire, avec dans ce dernier cas une franchise de 10 jours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, présents et représentés, autorisent Mr le Maire à renouveler le dit contrat pour une période trois ans.

4) AUTORISATION POUR MR LE MAIRE D'ASSURER, D'ICI LE BUDGET 2015, 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, présents et représentés, autorisent Mr le Maire à assurer, d'ici le budget 2015, 25% des dépenses d'investissement de la commune.

5) ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ADHESION DE LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE » AU SYNDICAT MIXTE « VAL D'OISE NUMERIQUE ».

Suite à la nouvelle compétence de la Communauté de communes « Vexin Centre », votée par le conseil municipal de Grisy les Plâtres le 27 novembre 2104 et par la majorité des communes de la dite communauté, **à l'unanimité, les membres du conseil municipal du village, présents et représentés, approuvent l'adhésion de la Communauté de communes « Vexin Centre » au syndicat précité.**

6) CONVENTION AVEC LE « CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION » POUR L'ETABLISSEMENT DE DOSSIERS DE RETRAITE D'AGENTS TERRITORIAUX DE LA COMMUNE.

Compte tenu de potentiels et prochains départs en retraite d'agents territoriaux de la commune, **après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, présents et représentés, autorisent Mr le Maire à signer avec le Centre interdépartemental de gestion sis, à Versailles, la convention lui permettant d'établir les dossiers de demande de retraite des agents concernés.**

Au cours de leur délibération les membres du conseil ont demandé à Mr le Maire de bien veiller à mettre en place un groupe de travail sur les conséquences à tirer des prochains départs en retraite des agents concernés et de soumettre, le moment venu à la réflexion et à l'approbation des membres du conseil municipal, les fiches des postes à pourvoir et les conditions d'embauche envisagées.

7) TRANSFERT AU BUDGET COMMUNAL DES FONDS DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT.

Suite à l'inactivité de ladite association et de son manque de gouvernance, Mr le Préfet du Val d'Oise a demandé à Mr le Maire de clore les dossiers de l'association encore en cours et, avec le Trésor public d'établir un inventaire des fonds de réserve de l'association, en vue de sa dissolution.

L'état des comptes fait apparaître une réserve de fonds de quelque 3000€ que le Mr le Préfet propose de verser au budget de la commune de Grisy les Plâtres, dans le cadre de la dissolution évoquée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, présents et représentés, autorisent Mr le Maire à accepter cette offre préfectorale.

8) ADHESION DE LA COMMUNE DE « MOUSSY » AU SYNDICAT DE MUSIQUE DU VAL D'OISE « SIMVVO ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, présents et représentés, approuvent l'adhésion de la commune de Moussy au dit syndicat.

9) PLANIFICATION DE TRAVAUX SUR LES VITRAUX DE L'EGLISE.

Pour assurer la pérennité des vitraux de l'église, des travaux de restauration et d'entretien de ces pièces sont à mener. Après avoir présenté un devis et une planification de Mr Legris, maître verrier, prenant en compte les urgences des opérations à entreprendre, Mr le Maire propose d'engager deux phases de travaux, soit :

- en urgence, en 2015 : 3 vitraux à restaurer pour 12 258€TTC.
- en 2016 : 11 autres vitraux à réparer, à nettoyer pour 8 801€TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, présents et représentés, adoptent la planification proposée et autorisent Mr le Maire à engager la phase des travaux 2015.

10) POINT SUR L'AVANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS MUNICIPALES 2014-2020.

Les pilotes des actions et Alain ROCHETTE ont présenté et mis à jour le document annexé au présent Procès-Verbal (mise à jour au 09/02/2015).

11) CONVENTION ENTRE LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE/MUNICIPALITE DU VILLAGE» PORTANT SUR LE SERVICE INSTRUCTEUR DES DOSSIERS D'URBANISME.

Compte tenu de la décision du Conseil communautaire d'assurer le financement du service instructeur des dossiers d'urbanisme au travers du budget de la Communauté de communes « Vexin centre » et de la notification de ce mode de financement sur la convention proposée à la signature des communes de la Communauté, **les membres du conseil municipal, présents et représentés, autorisent Mr le Maire à signer cette convention.**

12) SECURITE ROUTIERE DANS LA RUE DU GENERAL DE GAULLE.

Le radar pédagogique offert par la Préfecture du Val d'Oise doit très prochainement être installé rue du général de Gaulle. Par ailleurs, un rendez-vous sur site, avec le Conseil général du Val d'Oise a permis de faire le point sur les attentes de la municipalité quant aux actions à mener dans la rue du général de Gaulle pour limiter la vitesse des véhicules de plus en plus nombreux; dans l'immédiat un comptage des passages de véhicules sera entrepris dans la rue. Un projet de différents aménagements, réalisables en 2016, sera proposé à la municipalité par le Conseil général du Val d'Oise ; la priorité sera portée sur l'aménagement du carrefour entre la rue du Bois Queris et la rue du général de Gaulle. A l'issue des futurs travaux d'aménagements, le plan de circulation routière dans Grisy sera revu par la municipalité.

13) CONVENTION ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS ET GRISY LES PLATRES.

Dans le cadre du plan d'actions municipales 2014-2020, il est prévu de créer un sentier du patrimoine au cœur et autour du village. Ce sentier créé avec les conseils et l'aide financière du Parc a été défini : il comportera 10 panneaux d'informations sur des points clefs du patrimoine de la commune dont les textes proposés par le Parc seront validés par les propriétaires des sites concernés et le conseil municipal, puis posés par le Parc d'ici avril 2015.

Le coût de cette action sera assuré à la hauteur de 3294,90€HT pour le Parc et de 1412,10€HT pour la commune. Ce partenariat avec le Parc naturel régional du Vexin français doit faire l'objet d'une convention entre les deux partenaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, présents et représentés, autorisent Mr le Maire à signer cette convention.

14) QUESTIONS DIVERSES

Brigitte Teixido rappelle aux membres du conseil que les « 20 ans » du Parc naturel régional du Vexin français seront fêtés le dimanche 14 juin 2015, dans le domaine de Villarceaux.

Catherine Carpentier, sollicitée par les membres du conseil de l'école du village, demande qu'un devis soit établi pour engager en 2016 le renouvellement du revêtement de la cour de l'école primaire et la création dès que possible d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école maternelle. Alain Rochette et Christian Soret proposent de compléter ces projets par :

- la restauration des rives du toit de l'école maternelle,
- la peinture des boiseries des fenêtres de l'école maternelle,
- le nettoyage des murs de l'école primaire, envahis par des champignons.

Les membres du conseil demandent à Christian Soret d'inviter par écrit le président de la FICEVY de bien vouloir faire entretenir de façon régulière les espaces végétalisés, sis au pied de la façade de ses bâtiments donnant sur la rue du général de Gaulle. Il s'agit de lui rappeler que le fleurissement de ces espaces a fait l'objet en 2010 d'un partenariat entre la mairie et la FICEVY portant sur le « don » de 197 plantes vivaces, dans le cadre de l'opération communale et du Parc naturel régional du Vexin français « Je jardine mon village » engagée sur l'ensemble du village avec la volonté d'embellir le cadre de vie des villageois et de flatter l'œil du visiteur.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à **22h05**